



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/568
S/1998/1025
2 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 39, 40 et 84 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES
DES TERRITOIRES OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 2 novembre 1998, adressée au Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies par l'Observateur permanent
de la Palestine

Se référant à la lettre du Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies datée du 30 octobre 1998 (A/53/560-S/1998/1019), la partie palestinienne tient à faire les observations suivantes.

Les autorités palestiniennes ont immédiatement condamné catégoriquement l'attentat criminel commis contre un autobus israélien à Gaza le 29 octobre 1998. La partie palestinienne a également réaffirmé qu'elle s'était engagée à appliquer toutes les dispositions du Mémoire de Wye River. Nous sommes donc déçus par la façon inexacte dont certains de ces engagements ont été présentés dans la lettre susmentionnée. Nous tenons à redire que nous rejetons tous les actes de violence, quelle que soit la partie qui les commet. À ce stade, nous tenons également à rappeler les positions bien établies prises par la communauté internationale, à savoir que les implantations sont illégales et que la présence de colons israéliens dans le territoire occupé depuis 1967 est manifestement contraire au droit international, aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Il est très inquiétant de constater que la partie israélienne a d'ores et déjà commencé à violer, non seulement le droit international mais également les accords bilatéraux. Hier, dimanche 1er novembre 1998, à Ras al-Amud, dans Jérusalem-Est occupée, des colons juifs, avec l'aval du Gouvernement se sont remis à travailler sur le site d'une implantation israélienne prévue en plein coeur du secteur arabe. Ce même jour, Israël a annoncé la construction de

200 logements en bordure d'une implantation juive dénommée Kiryat Arba, à Al-Khalil (Hébron). Le Gouvernement israélien envisagerait en outre d'augmenter d'environ 50 % les crédits alloués à la construction d'implantations illégales dans le projet de budget de 1999. Toutes ces initiatives de la part du Gouvernement israélien, juste après la signature du Mémorandum de Wye River, augurent mal de l'avenir. Nous espérons qu'il sera mis un terme à toutes ces violations et que les deux parties s'attacheront à appliquer le Mémorandum de Wye River, en vue de la mise en oeuvre de tous les accords existants.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 39, 40 et 84 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Dr Nasser AL-KIDWA
